



Karl ROEMER

Né à Völklingen (Sarre) le 30 décembre 1899. Etudes de sciences politiques à l'université de Cologne de 1919 à 1921. Fonctions supérieures dans une banque privée en Allemagne et à l'étranger jusqu'en 1924. De 1924 à 1928, études de droit et de sciences économiques à Munich, Fribourg-en-Brisgau et Bonn. Assesseur et juge à Cologne. De 1932 à 1948, fondé de pouvoir d'un institut bancaire de caractère public à Berlin (chef de la division des relations extérieures). De 1936 à 1946, avocat à Berlin. De 1947 à 1953, avocat au tribunal de première instance et à la Cour d'appel de Sarrebrück. Chargé par les services gouvernementaux allemands de l'étude des problèmes relatifs à la réorganisation économique, membre de la "Sonderstelle Geld und Kredits" qui a élaboré la réforme monétaire. Conseil du gouvernement fédéral pour les problèmes de droit international et de juridictions étrangères. De 1950 à 1952, chargé de missions juridiques à l'étranger par le gouvernement fédéral. Avocat général auprès de la Cour de Justice de la C.E.C.A. du 4 décembre 1952 au 6 octobre 1958.

Avocat général auprès de la Cour de Justice des Communautés européennes depuis le 7 octobre 1958.